

**Rapporteur : Daniel RUPP**  
**Service: Finances**

**Commission Finances et développement économique du 14 juin 2018**

**Rapport n°03**

**Objet : Examen du compte administratif de l'exercice 2017**

*Le compte administratif constitue le dernier acte du cycle budgétaire annuel de la Ville. Il doit être approuvé par le conseil municipal avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État avant le 15 juillet.*

*Le compte administratif 2017 fournit à l'assemblée délibérante des informations permettant :*

- *de renforcer le débat sur la gestion financière de la Ville, en présentant la structure du budget et l'évolution des grands équilibres financiers, avec des présentations brèves et synthétiques retraçant les informations financières essentielles ;*
- *de vérifier l'étendue des réalisations intervenues au cours de l'exercice ;*
- *d'expliquer les écarts de réalisation au regard du budget primitif voté le 27 mars 2017 et les décisions modificatives intervenues les 7 juin, 25 septembre et 12 décembre 2017.*

*D'un point de vue comptable, le compte administratif se structure en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections présente un résultat.*

*La publicité du présent document sera conforme aux obligations du décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières.*

## **Sommaire**

A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	2
a) LES DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 30 097 K€.....	2
b) LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 33 295 K€.....	8
B/ SECTION D'INVESTISSEMENT.....	12
a) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 10 382 K€.....	12
b) LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT : 7 273 K€.....	14
C/ LES MOUVEMENTS D'ORDRE.....	15
D/ LES RESTES A REALISER.....	15
F/ L'ENCOURS DE DETTE AU 31 DECEMBRE 2017.....	16
G/ SYNTHESE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE HORS RESULTAT.....	17

## **A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT**

L'exécution des crédits au titre de 2017, présentée ci-après, correspond à l'ensemble des mandats de paiement et titres de recettes émis au cours de ceux-ci : les rattachements de charges et de produits ainsi que les restes à réaliser sont donc intégrés.

### **a) LES DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 30 097 K€**

<i>en milliers €</i>	CA 2016	BP 2017	Budget total 2017	CA 2017	Évolution en %	Exécution en %
	A		B (*)	C	C/A	C/B
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	13 151	14 889	15 039	14 958	13,74%	99,46%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 772	5 777	6 902	6 775	-12,83%	98,15%
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	6 276	6 615	6 286	5 910	-5,83%	94,02%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	669	2 152	1 046	887	32,62%	84,86%
66 CHARGES FINANCIERES	933	890	890	832	-10,82%	93,53%
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	18	20	700	680	3590,87%	97,14%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	306	76	78	55	-82,14%	70,25%
Total général	29 125	30 419	30 941	30 097	3,34%	97,27%

(\*) Budget total 2017 : budget primitif 2017, décisions modificatives 2017 et virements de crédits

### **FONCTIONNEMENT DES SERVICES (chapitre 011) : 5 910 K€**

Ces charges, retracées aux comptes de la classe 60 (achats fournitures, fluides), 61 et 62 (prestations de services) et 63 (impôts et taxes), correspondent globalement aux dépenses récurrentes et d'activités hors personnel. **Ces dépenses connaissent en 2017 une diminution de -5,8% % par rapport à 2016, représentant un effort d'économies de 366 K€. Ainsi, la Ville est parvenue à ramener ses dépenses à un niveau inférieur à l'année 2014 (6 145 K€).**

On notera la part prépondérante dévolue à quatre politiques publiques :

1. le fonctionnement des services de la ville (dont les dépenses relatives à l'informatique, les services techniques qui ne sont pas affectées à d'autres politiques publiques; les assurances, les ressources humaines, la commande publique, les finances et autres services support) et les dépenses relatives à l'enseignement (il s'agit des écoles maternelles et primaires)
2. l'entretien des voiries (dont les dépenses relatives à l'éclairage public),
3. la culture (dont les dépenses de gestion de la médiathèque).
4. Le sport et la jeunesse (ce sont principalement les dépenses relatives aux centres de loisirs)

en milliers €	CA 2016	BP 2017	Budget total 2017	CA 2017	Évolution en %	Exécution en %
	A		B (*)	C	C/A	C/B
SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	1 672	1 972	1 938	1 758	5,1%	90,7%
ENSEIGNEMENT - FORMATION	1 841	1 392	1 504	1 486	-19,3%	98,7%
AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	1 374	1 803	1 426	1 374	0,0%	96,4%
CULTURE - MEDIATHEQUE	602	513	510	488	-18,9%	95,6%
SPORTS ET CENTRES DE LOISIRS	251	277	281	262	4,7%	93,3%
FAMILLE - CRECHES	222	221	222	203	-8,6%	91,2%
LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE	213	224	202	197	-7,4%	97,8%
INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	48	120	119	71	49,6%	59,9%
SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	46	61	65	56	21,4%	87,0%
ACTION ECONOMIQUE - MARCHE	7	32	18	14	105,3%	78,9%
<b>Total général</b>	<b>6 276</b>	<b>6 615</b>	<b>6 286</b>	<b>5 910</b>	<b>-5,8%</b>	<b>94,0%</b>

(\*) Budget total 2017 : budget primitif 2017, décisions modificatives 2017 et virements de crédits

Les charges courantes ont des évolutions différentes selon leur nature. **Certaines connaissent une augmentation par rapport à 2016 à hauteur de 137 K€ au total.** Elles portent notamment sur :

- **SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES** (86 K€) en raison notamment de dépenses exceptionnelles ;
- **INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE** (23 K€) suite à l'intégration de la prévention spécialisée sur le budget ville;
- **SPORTS ET CENTRES DE LOISIRS** (11 K€) suite à l'intégration de contrat de prestations de services pour les gymnases
- **SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE** (10 K€) correspondant essentiellement à la maintenance des radars pédagogiques et aux dotations vestimentaires sur le secteur de la police municipale.

**À contrario, des postes de dépenses ont diminué entre 2016 et 2017 pour un montant total de 504 K€.**

Il s'agit, par exemple :

- **ENSEIGNEMENT - FORMATION** (- 355 K€) en raison de l'intégration de la caisse des écoles dans le budget Ville ;
- **CULTURE - MEDIATHEQUE** (- 114 K€) des économies ont été réalisées sur la maintenance et l'entretien des bâtiments culturels et certains événements exceptionnels (fête de la ville, concert symphonique) ont été regroupés ou leurs nombres réduits (rencontres musicales).
- **FAMILLE - CRECHES** (- 19 K€) dû à la diminution du nombre de places réservées (Kids' cool);

FRAIS DE PERSONNEL (chapitre 012) : 14 958 K€

en milliers €	CA 2016	BP 2017	Budget total 2017	CA 2017	Évolution en %	Exécution en %
	A		B (*)	C	C/A	C/B
ACTION ECONOMIQUE - MARCHE	54	54	54	57	5,9%	104,3%
AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	807	820	820	834	3,3%	101,8%
CULTURE - MEDIATHEQUE	721	1 087	1 096	1 073	48,9%	97,9%
ENSEIGNEMENT - FORMATION	1 223	3 198	3 331	2 778	127,2%	83,4%
FAMILLE - CRECHES	3 136	3 184	3 179	3 223	2,8%	101,4%
INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	61	132	144	88	43,2%	60,8%
SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	5 705	5 438	5 439	5 996	5,1%	110,2%
SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	339	344	344	331	-2,3%	96,3%
SPORTS ET CENTRES DE LOISIRS	1 104	632	632	578	-47,7%	91,4%
<b>Total général</b>	<b>13 151</b>	<b>14 889</b>	<b>15 039</b>	<b>14 958</b>	<b>13,7%</b>	<b>99,5%</b>

(\*) Budget total 2017 : budget primitif 2017, décisions modificatives 2017 et virements de crédits

**Les faits marquants en 2017**

La ville a intégré les effectifs de la Caisse des écoles au 1er janvier 2017.

La ville a créé cinq emplois pour le détachement des personnels vers la SEM pour l'habitat en juin 2017 (les cotisations cnracl représentent une dépense d'environ 66 000 € compensée par le reversement de l'organisme d'accueil et les agents)

Les obligations règlementaires et législatives (transfert primes-points, reclassements indiciaires (PPCR)) impacté la masse salariale de 170 K€.

La valeur du point d'indice a été augmentée de 1,2%.

L'organisation des élections présidentielle et législatives représente un coût de personnel de 53 K€.

Sept départs à la retraite n'ont pas été remplacés, grâce à des réorganisations de services (hygiène et restauration, sports) et au non remplacement d'une assistante maternelle.

L'entretien ménager des écoles élémentaires a été délégué à une société de services. Ce changement a permis de recentrer les agents sur l'activité de restauration des enfants qui fréquentent les écoles maternelles et élémentaires ainsi que les centres de loisirs. Neuf emplois ont été supprimés en septembre 2017. La baisse de la masse salariale de septembre à décembre 2017 a été de 74 K€.

La gestion des équipements et des événements sportifs a également été repensée. La réorganisation du service a baissé la masse salariale de 46 K€ par rapport à 2016.

Un nouvel aménagement du temps de travail du service de police municipale est expérimenté depuis la fin d'année. Il permet une mobilisation de l'équipe sur une plage horaire et hebdomadaire plus large et réduit par conséquent les heures supplémentaires du samedi.

La signature d'une convention avec l'association Faraide pour la mise à disposition de personnels pour répondre à des besoins temporaires de remplacements.

ATTENUATION DE PRODUITS (chapitre 014) : (887 K€)

en milliers €	CA 2016	BP 2017	Budget total 2017	CA 2017	Évolution en %	Exécution en %
	A		B (*)	C	C/A	C/B
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION		1 125				
REVERSEMENT TAXE DE SEJOUR	1	1	1	1	-17%	69%
FPIC	566	646	646	491	-13%	76%
REVERSEMENTS STATIONNEMENT	100	150	150	147	47%	98%
REVERSEMENTS, RESTITUTIONS ET PRELEV. DIVERS	2	230	249	249		100%
<b>Total général</b>	<b>669</b>	<b>2 152</b>	<b>1 046</b>	<b>887</b>		<b>85%</b>

**FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) : 491 k€**

Bien que comptabilisé en dépense de fonctionnement, il est alimenté par ponction à la source de nos recettes fiscales.

Bourg-la-Reine est en effet contributrice à ce fonds en raison de son potentiel fiscal qui reste élevé et de son revenu moyen par habitant, supérieur à la moyenne nationale.

**Reversement stationnement : 147 k€**

Il s'agit de la somme reversée au délégataire pour le stationnement sur voirie.

**Remboursement du versement pour dépassement du plafond légal de densité(PLD): 249 K€**

**Le principe du PLD** : si la surface de plancher projetée par un promoteur dépasse le plafond légal de densité, il devra verser une taxe dont le montant correspond au prix du terrain faisant défaut pour ne pas dépasser cette densité.

**Reversement de la part départementale de la taxe de séjour : 1,2 K€****AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65) : 6 775 K€**

Les dépenses détaillées ici portent sur les subventions de fonctionnement versées à la fois aux associations dont les activités ont un intérêt communal, aux établissements publics ou aux organismes publics intervenant en faveur des agents municipaux, ainsi que les participations obligatoires, les dépenses réalisées pour le fonctionnement de l'assemblée délibérante et les diverses autres dépenses inscrites aux comptes 65. Le montant total des subventions et des participations qui ont ainsi été versées en 2017 est de 6 775 K€ contre 7 772 K € en 2016, soit une diminution de 12,8%.

en milliers €	CA 2016	BP 2017	Budget total 2017	CA 2017	Évolution en %	Exécution en %
	A		B (*)	C	C/A	C/B
65541 - CONTRIBUTIONS AU FCCT	5 010	3 900	5 025	4 917	-1,9%	98%
657361 - CAISSE DES ECOLES	945	0	0	0		
6554 - CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT	162	187	193	192	18,6%	100%
657362 - CCAS	416	387	387	387	-6,9%	100%
653 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ELUS	185	198	205	201	8,6%	98%
6574 - SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS	1 030	1 075	1 067	1 067	3,6%	100%
654 ET 658- CREANCES ETEINTES ANV + SOLDE 65	24	30	25	11	-56,3%	42%
<b>Total général</b>	<b>7 772</b>	<b>5 777</b>	<b>6 902</b>	<b>6 775</b>	<b>-12,8%</b>	<b>98%</b>

**CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES : 5 109 K€**

Il s'agit des contributions obligatoires aux organismes. Ces participations se répartissent de la manière suivante :

en milliers €	2016	2017
EPT VALLEE SUD - GRAND PARIS	5 010	4 917
INSTITUT NOTRE DAME	134	159
REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES COLLECTIVITES	8	14
SIPPEREC - SIFUREP	10	10
SI DU CIMETIERE DE L'ORME A MOIN	6	6

SIGEIF	4	4
<b>Total général</b>	<b>5 171</b>	<b>5 109</b>

**Les contingents et les participations obligatoires** s'élèvent à 5 109 K€ en 2017 contre 5 171 K€ en 2016, soit une diminution de 2,1%.

Ce poste est composé du FCCT « Fonds de compensation des charges territoriales » du territoire Vallée Sud Grand Paris (4 917 K€ en 2017 contre 5 010 K€ en 2016). Bourg-la-Reine sert toujours d'intermédiaire et les écritures comptables inscrites au budget se retrouvent donc à la fois en dépenses et en recettes pour environ 5 millions €.

A cet égard, la Commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) a également procédé à la régularisation de la part révisée 2016 qui avait été définie de manière prévisionnelle lors de la CLECT du 17 novembre 2016, en attente des données définitives. Les montants des compensations étant désormais connus, il a été possible de réviser l'abondement des communes. Ainsi le FCCT 2016 s'établit pour Bourg-la-Reine à 4 956 K€ au lieu de 4 999 K€.

Concernant l'année 2017, le montant total à verser pour la commune de Bourg-la-Reine s'élève à :  
- 4 906 K€ au titre du FCCT 2017,  
- 11 K€ au titre du transfert de la compétence plan local d'urbanisme  
Soit un total de 4 917 K€.

Outre le FCCT, ce poste est également composé des participations aux dépenses des écoles privées (159 K€ en 2017 contre 134 K€ en 2016) et des contributions de la Ville aux frais de scolarité des élèves réginauburgiens aux villes alentours (14K € en 2017 contre 8 K€ en 2016), des contributions aux syndicats (24 K€ en 2017 comme en 2016).

#### **LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : 1 069 K€**

Les subventions aux associations et aux organismes de droit privé s'élèvent à 1 067 K€ en 2017 contre 1 030 K€ en 2016, soit une augmentation de 3,6%.

Une partie de ces subventions sont issues de la contractualisation entre la Ville et le conseil départemental des Hauts de Seine pour un montant total de 60 000 €.

#### **SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : 387 K€**

Cette subvention se divise en deux parts :

- le reversement de la part « coordination gérontologique » pour 21 K€;
- la subvention d'équilibre pour 365 K€.

#### **AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES : 216 K€**

Les autres charges de gestion courante sont composées des dépenses liées à l'assemblée municipale et aux groupes d'élus et aux admissions en non valeur et créances éteintes.

#### **CHARGES FINANCIÈRES (chapitre 66) : 832 K€**

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts de la dette soit 832 K€ pour 2017. Elles ont diminué de 100K€ par rapport 2016.

## CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67) : 55 K€

<i>en milliers €</i>	CA 2016	BP 2017	Budget total 2017	CA 2017	Exécution en %
	A		B (*)	C	
6714 - BOURSES ET PRIX	31	33	33	29	86%
678 - AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	48	0	22	11	50%
6718 - AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES / OPE DE GESTION	16	10	10	9	92%
673 - TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	156	30	8	4	43%
6745 - SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	54	0	2	2	100%
6711 - INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	0	0	0	0	
6712 - AMENDES FISCALES ET PENALES	0	2	2	0	
Total général	306	76	78	55	<b>70%</b>

Les dépenses dites « exceptionnelles » passent de 308 K€ en 2016 à 55 K€ en 2017.

Elles comprennent notamment :

- les bourses communales pour les collégiens dont la famille justifie des revenus modestes (13K€);
- les prix lors de manifestations et concours (15K€)
- la participation au fonds d'insertion pour les personnes handicapées (11 K€);
- les frais pour opérations comptables (15K€). A noter qu'en 2016, les annulations de titres sur exercices antérieurs étaient anormalement élevées (156 K€ suite aux protocoles transactionnels relatifs à la fin des travaux de la médiathèque), en 2017, elles se trouvent, par conséquent, en baisse de 97%.
- les subventions exceptionnelles (2K€)

## DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS (chapitre 68) : 680 K€

En 2017, trois provisions pour risques et charges (680K€) ont été constituées :

- 1 – 380K€ concernant la taxe sur les créations de bureau suite à la création de l'immeuble stop and work
- 2 – 200 K€ concernant un contentieux indemnitaire en réparation de pertes d'exploitation subies par le commerce « Jaccady » du fait des travaux de la ZAC de la Bièvre et de l'aménagement de la RD920
- 3 – 100 K€ concernant la réalisation en régie des aménagements des abords du Foyer (réseaux et aménagement des trottoirs) suite à la clôture de la ZAC de la Bièvre

**b) LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 33 295 K€**

Les recettes réelles : (chapitres 70 - 73 - 74 -75 - 76 - 77 - 78 - 013)

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) sont arrêtées à 33 295 K€ au 31 décembre 2017.

<i>en milliers €</i>	CA 2016	BP 2017	Budget total 2017	CA 2017	Évolution en %	Exécution en %
	A		B (*)	C	C/A	C/B
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	139	140	276	319	130,23%	115,65%
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 812	2 839	2 873	3 043	8,21%	105,91%
73 IMPOTS ET TAXES	21 545	22 369	22 388	22 797	5,81%	101,83%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 685	4 418	4 418	4 613	-1,53%	104,43%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 030	1 114	1 114	1 000	-2,90%	89,75%
76 PRODUITS FINANCIERS	8	8	15	15	100,00%	100,00%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 388	800	1 136	1 502	-37,11%	132,14%
78 REPRISE SUR PROVISIONS	19	20	20	5	-75,15%	23,79%
<b>Total général</b>	<b>32 626</b>	<b>31 708</b>	<b>32 241</b>	<b>33 295</b>	<b>2,05%</b>	<b>103,27%</b>

Le chapitre 70 : 3 043 K€

Les produits des services s'élèvent à 3 043 K€ (affaires scolaires, périscolaires (enseignement formation), crèches (famille), droits de voirie (aménagement)... ) y compris les recettes de la Caisse des écoles puisque son budget a été intégré depuis 2017.

<i>en milliers €</i>	CA 2016	BP 2017	Budget total 2017	CA 2017	Évolution en %	Exécution en %
	A		B (*)	C	C/A	C/B
ENSEIGNEMENT - FORMATION	1 468	1 503	1 503	1 571	7,05%	104,51%
FAMILLE - CRECHES	740	739	739	719	-2,73%	97,41%
SPORTS ET CENTRES DE LOISIRS	220	206	240	270	22,86%	112,53%
AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	147	130	130	197	34,21%	151,61%
SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	145	152	152	179	23,79%	118,21%
LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE	57	58	58	59	3,27%	101,56%
CULTURE - MEDIATHEQUE	37	52	52	47	29,55%	91,20%
INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	0	0	0	0		
<b>Total général</b>	<b>2 812</b>	<b>2 839</b>	<b>2 873</b>	<b>3 043</b>	<b>8,21%</b>	<b>105,91%</b>

(\*) Budget total 2017 : budget primitif 2017, décisions modificatives 2017 et virements de crédits



PRODUIT DE LA FISCALITÉ (Le chapitre 73) : 22 797 K€

Les recettes fiscales se répartissent budgétairement comme suit :

<i>en milliers €</i>	CA 2016	BP 2017	Budget total 2017	CA 2017	Évolution en %	Exécution en %
	A		B (*)	C	C/A	C/B
73111 - TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	16 857	17 687	17 687	17 544	4,08%	99,19%
73211 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION	0	2 956	2 956	2 956		100,00%
7381 - TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	1 340	1 340	1 359	1 861	38,89%	136,94%
7351 - TAXE SUR L'ELECTRICITE	330	330	330	329	-0,48%	99,64%
7318 - AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	47	40	40	93	97,79%	231,68%
7362 - TAXES DE SEJOUR	11	11	11	9	-17,28%	83,15%
7368 - TAXES SUR PUBLICITE	4	4	4	5	14,70%	116,50%
7321 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 956	0	0	0		
7322 - DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	0	0	0	0		
Total général	21 545	22 369	22 388	22 797	5,81%	101,83%

(\*) Budget total 2017 : budget primitif 2017, décisions modificatives 2017 et virements de crédits

Le produit fiscal a augmenté du fait de plusieurs facteurs : le dynamisme physique des bases fiscales, la revalorisation forfaitaire des bases décidée par l'Etat, l'augmentation des taux de fiscalité, le relèvement du taux sur les résidences secondaires.

Afin de soutenir les familles, la Ville pratique également une politique très généreuse en matière d'abattements sur les impôts des ménages : l'instauration d'abattements facultatifs ou leur fixation à des niveaux plafond fixé par la loi correspond à un allègement des impôts payés par les contribuables réginaburgiens de plus de 2 M € en 2017 (Ville et EPT VSGP).

En effet :

- le taux de l'abattement général à la base, abattement facultatif qui profite à l'ensemble des contribuables, est au taux plafond de 15 % ;
- l'abattement obligatoire pour charges de famille est au taux maximal prévu par la loi, soit 20 % de la valeur locative moyenne pour les deux premiers enfants à charge et de 25 % à partir de la troisième personne à charge. Ce sont 5 201 réginaburgiens qui en ont bénéficié en 2017 ;
- de plus, la Ville applique l'abattement spécial handicapé qui représente 10 % de la valeur locative moyenne.

Les droits de mutation sont assis sur le prix des cessions des principaux biens meubles et immeubles et le volume de transactions réalisées. Elles ont été à un niveau exceptionnellement élevé en 2017(respectivement 1 861 K€ contre 1 340 K€ en 2016) et confirment ainsi l'attractivité du territoire.

DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74) : 4 613 K€

Ces dotations sont principalement constituées de la dotation forfaitaire, des subventions du conseil départemental ainsi que des participations CAF. Ces recettes se répartissent de la manière suivante :

<i>en milliers €</i>	CA 2016	BP 2017	Budget to- tal 2017	CA 2017	Évolution en %	Exécution en %
	A		B (*)	C	C/A	C/B
7411 - DOTATION FORFAITAIRE	2 576	2 250	2 250	2 232	-13,37%	99,19%
7478 - AUTRES ORGANISMES - CAF	1 144	1 276	1 276	1 334	16,60%	104,60%
7473 - DEPARTEMENTS	402	357	357	367	-8,83%	102,80%
74835 - ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABI- TATION	225	225	225	356	58,03%	158,25%
74832 - ATTRIB.FONDS DEPARTEMENT.DE TAXE PROF.	201	150	150	185	-7,70%	123,63%
74718 - AUTRES	84	109	109	98	16,67%	89,83%
74748 - AUTRES COMMUNES	0	12	12	24	#DIV/0!	193,89%
748314 - DOTAT. UNIQUE DES COMPENS. SPECIFIQUES A TAXE PROF	15	14	14	5	-68,88%	32,63%
74834 - ETAT - COMPENSATION EXONERATIONS TAXES FONCIERES	9	9	9	4	-53,36%	48,66%
7484 - DOTATION DE RECENSEMENT	4	4	4	4	-5,60%	100,26%
7488 - AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	0	0	0	3		
748388 - AUTRES ATTRIBUTIONS DE PEREQUATION ET DE COMPENS.	0	0	0	1		
7482 - COMPENSATION POUR PERTE DE TAXE ADDITION- NELLE	2	0	0	0		
74741 - COMMUNES MEMBRES DU GFP	22	12	12	0		
Total général	4 685	4 418	4 418	4 613	-1,53%	104,43%

(\*) Budget total 2017 : budget primitif 2017, décisions modificatives 2017 et virements de crédits

Les dotations et participations marquent à nouveau une baisse en 2017 (- 1,53 %) par rapport à 2016.

Le chapitre 75 (1 000 K€)

Ce chapitre intègre des produits de gestion courante correspondant à des loyers et redevances

<i>en milliers €</i>	CA 2016	BP 2017	Budget total 2017	CA 2017	Évolution en %	Exécution en %
	A		B (*)	C	C/A	C/B
LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE	537	577	577	521	-3,01%	90,14%
AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	257	327	327	246	-4,16%	75,47%
SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	143	118	118	132	-7,85%	111,58%
ACTION ECONOMIQUE - MARCHE	93	92	92	101	9,15%	109,89%
CULTURE - MEDIATHEQUE	0	0	0	0		
Total général	1 030	1 114	1 114	1 000	-2,90%	89,75%

PRODUITS FINANCIERS (chapitre 76) : 15 K€

PRODUITS EXCEPTIONNELS (chapitre 77) : 1 501 K€

Les principales recettes concernent le reversement de l'excédent suite à la clôture de la ZAC de la Bièvre (1 123K€), le remboursement de l'assurance suite au sinistre ayant eu lieu dans une école (177K€). Le solde correspond notamment à des régularisations comptables (77K€) ; un legs (61K€) ; des ventes (44K€) des débits et pénalités.

REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (chapitre 78) : 4 K€

ATTENUATIONS DE CHARGES (chapitre 013) : 319 K€

Les recettes dans ce chapitre correspondent :

- aux remboursements sur la rémunération du personnel (contrat d'insertion, indemnités journalières et l'assurance)
- aux remboursements des charges sur les détachements et remboursements CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales).

<i>en milliers €</i>	CA 2016	BP 2017	Budget total 2017	CA 2017	Évolution en %	Exécution en %
	A		B (*)	C	C/A	C/B
6419 - REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	70	70	70	79	12,78%	90,70%
6459 - REMBOURSEMENTS / CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE	69	70	206	241	248,73%	98,70%
Total général	139	140	276	319	130,23%	95,60%

(\*) Budget total 2017 : budget primitif 2017, décisions modificatives 2017 et virements de crédits

## **B/ SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **a) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 10 382 K€**

Les dépenses réelles : (chapitre 16 - 20 - 204 - 21 - 23)

#### EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chapitre 16) (2 893 K€)

Ce montant comprend principalement l'amortissement de la dette bancaire, à hauteur de 2874 K€ et le remboursement d'un prêt de la caisse d'allocation familial d'un montant de 14 K€. Le montant résiduel concerne le remboursement de dépôts et cautionnements reçus, pour 5 K€.

#### **Les dépenses d'intervention :**

Elles comprennent les dépenses relatives aux chapitres 20, 204, 21, 23. Ces dépenses d'interventions aussi appelées dépenses d'équipement totalisent 6 829 K€ (335 € par habitant) en 2017 contre 6 337 K€ (315 € par habitant) en 2016.

#### ÉTUDES (chapitre 20) : 1 023 363 €

<i>en milliers €</i>	CA 2016	BP 2017	Budget total 2017	CA 2017	Évolution en %	Exécution en %
	A		B (*)	C	C/A	C/B
CULTURE - MEDIATHEQUE	62	143	809	499	699,00%	61,72%
AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	232	473	856	335	44,64%	39,20%
SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	88	197	249	112	27,90%	45,19%
ENSEIGNEMENT - FORMATION	32	44	131	47	44,12%	35,49%
LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE	66	4	26	14	-79,19%	52,20%
SPORTS ET CENTRES DE LOISIRS	2	23	21	11	418,98%	53,23%
FAMILLE - CRECHES	0	15	20	5		23,76%
ACTION ECONOMIQUE - MARCHE	0	0	220	0		
INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	0	15	10	0		
Total général	482	913	2 342	1 023	112,17%	43,70%

Principalement, des crédits ont été nécessaires pour financer des études de secteur relatives à la culture (CAEL et villa Saint Cyr (499 K€)) ; l'aménagement et services urbains, (place de la gare, avenue du panorama, rue de la Fontaine Grelot (335 K€); les services Généraux (informatique, administration générale 112 K€).

#### SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (chapitre 204) : 248 K€

Les montants correspondent au premier versement de surcharge foncière relatif au financement du logement social du 5 rue Ravon (238 K€), de la subvention d'investissement du CAEL (8K€), des subventions d'investissement versées pour l'achat d'un vélo électrique (2K€).

#### IMMOBILISATIONS CORPORELLES (chapitre 21) : 3 262 K€

<i>en milliers €</i>	CA 2016	BP 2017	Budget total 2017	CA 2017	Évolution en %	Exécution en %
	A		B (*)	C	C/A	C/B
AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	1 768	1 347	2 728	1 517	-14,18%	55,61%
SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	734	1 667	2 376	708	-3,59%	29,80%
ENSEIGNEMENT - FORMATION	168	373	778	549	226,51%	70,65%
SPORTS ET CENTRES DE LOISIRS	192	324	458	242	26,11%	52,92%
FAMILLE - CRECHES	41	207	270	124	200,29%	45,68%
LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE	57	200	198	82	43,87%	41,58%
CULTURE - MEDIATHEQUE	40	390	146	25	-38,58%	16,96%
ACTION ECONOMIQUE - MARCHE	350	0	25	8	-97,85%	30,71%
SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	5	5	6	4	-11,26%	69,22%
INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	34	11	47	4	-89,43%	7,60%
Total général	3 390	4 524	7 032	3 263	-3,75%	46,40%

Les travaux relatifs à l'aménagement concernent essentiellement les dépenses relatives à l'enfouissement des réseaux (497K€ (rues Fontenay, Cottages, Leclerc, Jamin, Auboin, Carrière, Marle, Lisieux, Vallet, Dineur, Lebouvier), la constitution de réserves foncières non encore affectées (rue Thorelle (410K€); les travaux de voirie (zone 30, cousins berlinois, travaux sur les parkings autour des équipements ... (221K€)); l'éclairage public (180K€), les espaces verts urbains (116 K€).

Les travaux relatifs à l'enseignement concernent les écoles maternelles et primaires pour 549K€.

Les travaux relatifs aux sports concernent principalement la rénovation de la sonorisation du Stade et le revêtement du sol sportif au gymnase des Bas-Coquarts.

Les travaux relatifs à la culture concernent l'Agoreine, le CAEL et les Colonnes.

Travaux (chapitre 23) : 2 296 522 €

<i>en milliers €</i>	CA 2016	BP 2017	Budget total 2017	CA 2017	Évolution en %	Exécution en %
	A		B (*)	C	C/A	C/B
AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	266	1 458	2 056	1 358	411,35%	66,06%
LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE	877	57	525	517	-41,07%	98,35%
ENSEIGNEMENT - FORMATION	464	330	432	421	-9,10%	97,57%
INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	0	0	0	0		
SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	0	60	30	0		
CULTURE - MEDIATHEQUE	312	95	115	0		
SPORTS ET CENTRES DE LOISIRS	0	0	28	0		
FAMILLE - CRECHES	0	0	0	0		
Total général	1 918	2 001	3 186	2 297	19,71%	72,08%

Les travaux relatifs à l'aménagement concernent notamment le réaménagement de la rue Fontaine Grelot (840K€), l'avenue du Panorama (315K€) et l'avenue Cottages (196K€).

Les dépenses de l'enseignement sont relatives aux travaux de l'école des Bas-Cocquarts (421K€).

Les travaux relatifs au parc privé de la ville concernent essentiellement les dépenses relatives à l'espace de travail collaboratif (516K€).

## **b) LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT : 7 273 K€**

Les recettes réelles (chapitres 10 - 13 - 16- 23). Elles comprennent :

(Chapitre 10) : 838 K€

en milliers €	CA 2016	BP 2017	Budget total 2017	CA 2017	Évolution en %	Exécution en %
	A		B (*)	C	C/A	C/B
10222 - F.C.T.V.A.	710	613	613	623	-12,31%	101,64%
10226 - TAXE D'AMENAG. ET VERSEMENT POUR SOUS-DENSITE	202	144	144	213	5,32%	147,80%
10227 - VERSEMENT POUR SOUS-DENSITE	0	0	0	2		
10223 - T.L.E.	0	0	0	0		
1068 - EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	1 433	0	0	0		
10224 - VERSEMENTS POUR DEPASSEMENT DU P.L.D.	0	0	0	0		
Total général	2 346	757	757	838	-64,28%	110,73%

### **Le FCTVA**

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), calculé sur la base des dépenses d'investissement 2016, s'est élevé à 623 K€ en 2017 contre 710 K€ en 2016. Cette augmentation de 12,3 % est en relation avec le taux d'évolution des dépenses d'équipement entre 2015 et 2016.

### **Taxe locale d'équipement et taxe d'aménagement**

Depuis la réforme des taxes d'urbanisme, entrée en vigueur en mars 2012, la taxe locale d'équipement (TLE) s'est progressivement substituée à la taxe d'aménagement (TA). C'est ainsi qu'en 2017, la Ville n'a plus perçu que de la TA, et ce à hauteur de 215 K€. Le produit de cette taxe, assise sur la valeur des ensembles immobiliers faisant l'objet d'une autorisation de construction, est très variable ce qui explique ces évolutions erratiques depuis 2014.

Le chapitre 13 (689 356 €)

### **Amendes de police**

Cette recette a connu une baisse sensible, passant de 147 K€ en 2016 à 111 K€ en 2017. La somme versée par les services de l'État aux collectivités territoriales en 2017 résulte du nombre d'amendes constatées sur leur territoire en année 2015 multiplié par la valeur du point 2016. Cependant, la part du produit des amendes de police, en Île-de-France, est répartie de la façon suivante : 25 % aux communes concernées, 25 % à la Région Île-de-France et 50 % au Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF). L'augmentation ainsi constatée résulte à la fois d'une hausse de la valeur du point (24,82 € en 2016 contre 22,65 € pour 2015) et du nombre de procès-verbaux émis sur le territoire réginaburgien (23 734 en 2015 contre 17 961 en 2014).

### **Subventions d'équipement**

La Ville a perçu en 2017 le soutien de ses divers partenaires à la réalisation d'équipements et de travaux pour un montant total de 578 K€ (contre 491 K€ en 2016), dont le solde de la subvention État concernant l'espace de travail collaboratif.

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chapitre 16) (5 705 K€)

### **EMPRUNT 2017 : 5 700 K€**

Les recettes réelles totales du budget principal au compte 16 se sont quant à elles élevées à 5 700 K€. Elles

correspondent à l'emprunt contracté auprès du Crédit agricole pour 5,7 M€ et le solde à l'encaissement de dépôts et cautionnements.

Immobilisation en cours (chapitre 23) : 41 K€

Suivant les modalités indiquées dans les marchés concernés, les avances accordées par la collectivité doivent être remboursées par les titulaires des marchés. Cette année, leur montant s'élèvent à 40 K€ en recettes (238).

### **C/ LES MOUVEMENTS D'ORDRE**

Les opérations d'ordre étant toujours équilibrées, elles ne modifient pas le résultat global du compte administratif mais les résultats respectifs des deux sections du budget.

<i>en milliers €</i>	CA 2016	CA 2017
Recettes de fonctionnement	36	52
Dépenses de fonctionnement	2 984	1 744
<b>Solde fonctionnement (a)</b>	<b>- 2 948</b>	<b>- 1 692</b>
Recettes d'investissement	3 371	1 946
Dépenses d'investissement	423	254
<b>Solde investissement (b)</b>	<b>2 948</b>	<b>1 692</b>
<b>Total effet mouvements d'ordre (a+b)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### **D/ LES RESTES A REALISER**

Les restes à réaliser 2017 à reporter sur le budget 2018 se répartissent comme suit :

Chap/ Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 657 497,26</b>	<b>1 785 539,04</b>
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		189 539,04
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		1 596 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	428 330,00	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	330 000,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 544 744,10	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	354 423,16	

### **E/ LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE**

L'excédent de la section de fonctionnement du budget principal s'élève à 1 506 K€, Le report à nouveau excédentaire de l'exercice 2016 (2 724 K€) porte ce résultat à 4 230 K€.

Après prise en compte du besoin de financement de la section d'investissement de 1 120K€ et des reports d'investissement (872 K€ en dépenses), le résultat net de clôture est ramené à **2 237 K€**.

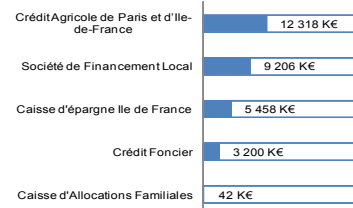
Le résultat d'exécution 2017 du budget principal, a fait l'objet d'une reprise anticipé au BP 2018.

## F/ L'ENCOURS DE DETTE AU 31 DECEMBRE 2017

Au 31 décembre 2017, l'encours de dette du budget principal s'établit à 30 122 K€, en hausse de 2 812 K€. La dette est constituée de 12 emprunts auprès de 5 organismes et à 87,6% d'emprunts à taux fixe.

Banque	Encours en K€	Nb. emprunts	Poids
Crédit Agricole de Paris et d'Ile-de-France	12 318 K€	7	41%
Société de Financement Local	9 206 K€	7	30%
Caisse d'épargne Ile de France	5 458 K€	4	18%
Crédit Foncier	3 200 K€	1	11%
Caisse d'Allocations Familiales	42 K€	1	0%
<b>TOTAL</b>	<b>30 223 K€</b>	<b>20</b>	<b>100%</b>

Encours au 31/12/2017 (30 223 K€) se répartissant comme suit :



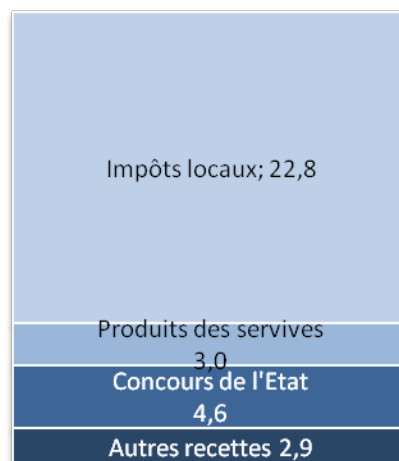
La capacité de désendettement d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI à fiscalité propre est définie par la loi comme le rapport entre l'encours de dette à la date de clôture des comptes et l'épargne brute de l'exercice écoulé.

Ainsi, la capacité de désendettement d'une collectivité ou d'un groupement mesure le nombre d'années qu'il lui faudrait pour rembourser la totalité des emprunts qu'elle a contractés si son autofinancement était intégralement consacré à ce remboursement. Cette capacité de désendettement est donc un indicateur de la solvabilité financière d'une collectivité. Le plafond national de référence défini à l'article 29 de la loi de programmation des finances publiques a été fixé à 12 années pour les communes. Pour l'exercice 2017, la capacité de désendettement de la ville est de 9,4 années.

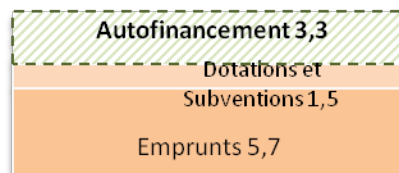
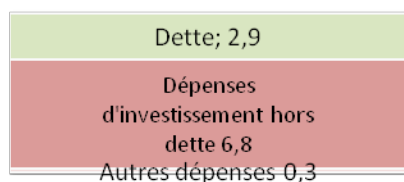


## G/ SYNTHESE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE HORS RESULTAT

### Section de fonctionnement : 33,3 M€



### Section d'investissement : 10,5M€



Grace à une gestion rigoureuse la ville retrouve des marges de manœuvre financières. Ainsi après avoir atteint 12,8 années de capacité de désendettement en 2016, la ville a désormais une capacité de désendettement de 9,4 ans en 2017.

Ainsi, il sera proposé au conseil d'examiner le compte administratif 2017 de la Ville tel que décrit ci-dessus.